

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 mai 2018

11 présents - 3 absents - 1 démissionnaire

COR - Compétence informatique

La commune de SAINT-VINCENT-DE-REINS est adhérente au service mutualisé « informatique ». Il a été présenté et proposé aux élus un transfert de compétence informatique au lieu de la mutualisation actuelle.

La prise de compétence informatique a été adoptée en conseil communautaire elle doit maintenant être votée dans les communes.

Le Conseil Municipal approuve le transfert de la compétence informatique des communes vers la communauté d'agglomération de l'ouest Rhodanien.

Approbation PLU

L'enquête publique s'est déroulée du 13 février 2017 au 16 mars 2017.

Réunion le 11 septembre avec toutes les personnes publiques associées pour apporter les dernières modifications suite à leurs remarques avant la validation définitive.

Les dernières modifications ont été apportées par le service ADS de la COR.

Aujourd'hui validation définitive du PLU.

Le Conseil Municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme.

Ce PLU est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

Un dossier définitif est transmis par CD aux personnes publiques associées consultées pour l'enquête publique.

COR - Compétence urbanisme

Le PLU approuvé l'instruction des dossiers d'urbanisme revient à la commune.

L'instruction et la rédaction des documents étant très complexes les communes et la COR ont créé un service commun dans le domaine URBANISME - Application du droit des sols.

Le service ADS ainsi créé a pour mission principale l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres de la COR, l'instruction est assurée depuis le dépôt de la demande d'autorisation en commune jusqu'à la proposition d'arrêté au Maire.

La COR propose une convention pour adhérer à ce service. Convention faite pour 5 ans.

La mise à disposition du service instructeur donne obligatoirement lieu à rémunération au profit de la COR. La commune versera annuellement une contribution correspondant aux charges liées au fonctionnement du service mis à disposition et supportées par la COR.

Tarifs en vigueur		
Permis de construire	:	225 €
Permis de démolir	:	96 €
Permis d'aménagement	:	225 €

Déclarations préalables	:	80 €
Certificats d'urbanisme d'information (CUa)	:	32 €
Certificats d'urbanisme opérationnel (CUB)	:	96 €

Le Conseil Municipal approuve la mise en place à compter du 1^{er} juin 2018 du service commun ADS en lien avec la COR dans le respect des dispositions du CGCT et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adressage

Il est rappelé l'obligation de disposer de répertoires d'adresses aux normes dans chaque commune. Chaque logement ou local professionnel doit être associé à une voie comportant un nom et un numéro.

Lors du conseil de décembre 2017 le Conseil avait dénommé certaines rues de hameaux. Cette délibération est annulée car aujourd'hui on ne parle plus de hameaux, chaque route doit avoir un nom.

Le Conseil Municipal créé des nouvelles adresses :

Chemin de Plat de Cœur
 Route des Noirs (de Magny à la croix Charpenne)
 Chemin de la Roche (de la croix Charpenne à la Roche)
 Chemin du Laurent
 Chemin du Cherpin
 Chemin de Château Gaillard
 Chemin de la Plaine
 Chemin des Pics Verts
 Chemin de Montmely
 Chemin de la Croix Blanche
 Chemin des Mousserons
 Chemin de la Place
 Route du Col du Burdel
 Chemin de Repierre
 Chemin de Vilette
 Chemin du Moulin
 Chemin Chantoiseau
 Chemin des Martiaux
 Chemin des Coquelicots
 Route de Vermorel
 Chemin des Pâturages
 Chemin de Rochefort (des pompiers à la casse froide)
 Route de la Lièvre (de l'intersection du Mât à la croix Charpenne)
 Chemin des Bleuets
 Chemin de la Madone
 Route des Cèpes
 Route du Jovin
 Chemin des Chevreuils
 Chemin des Chaudures
 Chemin aux Roux
 Chemin du Cimetière
 Chemin des Rivières
 Chemin de Goutte Romaine
 Chemin des Liserons
 Chemin de Montoud
 Route de Biesse
 Chemin chez Odar

Dit que la numérotation sera métrique

Conseil Départemental et subventions

Amendes de police

Dossier déposé pour la traversée du bourg : mise en œuvre d'une zone 30.

Montant des travaux HT 1.302,93 € soit 1.563,52 € TTC.

Subvention demandée : 1.042 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du département.

Appel à projets

Le département du Rhône affirme sa volonté de soutenir les investissements réalisés par les communes grâce à son dispositif de partenariat territorial. Cette politique de soutien s'applique sous forme d'appel à projet avec une réalisation dans les 2 ans.

Dossier déposé pour accessibilité et adressage :

Aménagement RD9 pour la sécurité et la diminution de la vitesse : 13.094,60 € HT,

Dénomination et numérotation des voies : 4.682,10 € HT,

Montant total de l'opération : 17.776,00 € HT,

Subvention demandée : 8.888 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du département.

Voirie

Pata Communal

Le Conseil approuve les travaux d'entretien de la voirie à réaliser :

La lièvre (chemin qui va à la Madone) : 0,100 T

La lièvre (devant Trambouze) : 0,350 T

Bruchevalière : 0,300 T

Sous le bois : 0,400 T

Chemin de la Rampe : 0,400 T

Chez Odar : 0,900 T

Coût pour la commune : 3.088,50 € HT soit 3.706,20 € TTC.

Il approuve les travaux enrobés à chaud à la Bruchevalière et à la Lièvre

Coût pour la commune : 1.787,00 € HT soit 2.144,40 € TTC

Pour info on peut récupérer la TVA sur ces travaux de voirie.

Pata Communautaire

3 tonnes - 4 portions de chemins à traiter :

Route des granges : 2 tonnes

Boulevard du nord : 0,160 T

Chemin de l'école : 0,100 T

Boulevard des écoles : 0,200 T

Décision modificative du budget

Section de fonctionnement - Recettes

- Dotation de solidarité rurale :

Il a été prévu au budget une recette de 12.000 €, nous allons toucher 16.023 €

+ 4.023

- Dotation globale de fonctionnement Nous avons prévu 31.000 € au Budget, nous allons toucher 31.119	+ 119
- Dotation particulière Elu local : Il a été prévu au budget une recette de 2.900 €, nous allons toucher 2.972 € Soit des recettes supplémentaires pour : 4.214 €	+ 72
Section d'investissement - Recettes Subvention de l'office national des anciens combattants pour le monument aux morts Soit des recettes supplémentaires pour 4.214 + 320 =	+ 320 4.534
Section d'investissement - Dépenses Acquisition panneaux pour adressage	4.534

Convention forfait communal Ecole - OGEC

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'association a été signé entre l'Etat et l'école privée Champagnat de la Commune.

Il rappelle que la Commune doit participer au financement des classes sous contrat d'association dès lors qu'elle est Commune d'implantation d'une école catholique sous contrat d'association.

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de forfait communal à passer avec l'école privée Champagnat et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Vente Jomard

Lors du dernier conseil il a été accepté de vendre à Mr Jomard la parcelle cadastrée section AK n° 53 d'une contenance de 63 m² au prix de 2€ le m².

Le notaire demande de compléter la délibération en notant les motifs suivants :

- Que cette parcelle constitue une enclave.
- Que cette parcelle est sans intérêt pour la commune et que c'est plus de contrainte que d'intérêt à la conserver.

Il est pris une délibération en ce sens.

Personnel communal

Compte tenu des nécessités des services, le Conseil Municipal modifie le tableau des emplois.

Suite à l'avis favorable du comité technique il supprime les emplois qui ne sont plus d'actualité et il met à jour le tableau des emplois :

Filière administrative : 3 agents - 1 Temps complet Mairie - 1 temps non complet (17 h 30) Mairie - 1 temps non complet (15 h) APC.

Filière technique 5 agents - 2 temps complet Voirie - 1 temps non complet (17 h 30) Ecole - 2 temps non complet (26 h 45) Ecole.

Extinction nocturne de l'éclairage public

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la possibilité de procéder à compter du 1^{er} août 2018 à l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de 23 heures à 4 heures 30 du matin, sauf le vendredi et le samedi soir et les jours de manifestations communales.

Limite d'agglomération Bourg et Goutte

Suite à l'aménagement de la RD 9 : Création d'un dos d'âne trapézoïdal devant l'entrée de la bibliothèque avec passage piéton et reprise du trottoir la distance de 200 mètres nécessaire entre l'entrée d'agglomération et ce type d'aménagement n'est pas respectée. Il est nécessaire d'effacer les 70 mètres hors aggro entre Saint Vincent et le hameau la Goutte afin de créer une seule zone agglomérée offrant ainsi les conditions d'implantation de ce type de projet.

Le Conseil Municipal approuve ces dispositions et décide d'étendre la zone d'agglomération de manière à intégrer la section concernée en agglomération et approuve le déplacement du panneau d'agglomération.

Il demande à Monsieur le Maire de fixer par arrêté les limites d'agglomération de la RD 9, rue de la creuse.

Bâtiments

Marché Toitures

Le délai d'exécution du marché est prolongé de trois mois.

Logement Poste

Travaux de réparation suite à la demande de location du logement.

Devis acceptés :

Larue de Saint Victor sur Rhins pour un montant de 922,02 € TTC pour l'installation d'un chauffe-eau ;

Hervé HUGUES de Cours pour un montant de 3.312,04 € TTC pour le chauffage électrique ;

Suchet de Cublize pour un montant de 914,69 € TTC pour changement de 2 fenêtres.

Agence Postale Communale

Devis accepté pour travaux supplémentaires de fourniture et pose de cloisons placo :

Aubonnet de Cours pour un montant de 890,59 € TTC.

Séance levée à : 22 h 30

